

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publication : 26/09/2014

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2014

DECISION

Numéro 14 – 06 – 048

Décision 2 : Les avenants au marché de travaux d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint Etienne La Métare.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 septembre 2014, s'est réuni le 19 septembre 2014 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Messieurs André Cellier (Vice-président) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les 2 avenants suivants sont proposés dans le cadre du marché de travaux d'extension et de restructuration du CIS de Saint Etienne la Métare :

- Avenant au lot n° 12 « *menuiserie intérieure* » (annexe 1) :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs concernant :

- Le remplacement des portes à pleine par des portes coupe-feu, la suppression d'un meuble haut et de ferme porte pour un montant de 8 248 € HT (moins-value).

- La mise en place d'une cloison vitrée, d'un volet roulant dans le foyer, de 2 bloc-portes coulissant, de tablettes d'appuis dans les chambres et de plus-values pour des paumelles renforcées, des serrures et des oculi (hublots) pour un montant de 8 888, 92 € HT.

Le montant de la plus-value s'élève à 640,92 € HT (soit une augmentation de **0,82 %** du marché de base).

- Avenant n°1 au lot 17 « *électricité courants faibles* » (annexe 2) :

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs concernant :

- La mise en place provisoire d'éclairage extérieurs pour accéder au gymnase, l'aménagement du local d'alerte provisoire au 1^{er} étage, la mise en place de luminaires à Leds dans les remises, le remplacement du câble d'alimentation jusqu'au disjoncteur EDF, et quelques prises supplémentaires ;
- La suppression des appareils d'éclairage dans les remises et dans le couloir du 1^{er} étage.

Le montant de la plus-value s'élève à 9 184,05 € HT et représente **5,70%** du marché de base. Le nouveau montant du marché serait porté de 161 143, 50 euros HT à 170 327, 55 euros HT. Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération.

La commission des marchés s'est réunie le 19 septembre 2014 afin d'émettre un avis sur ce projet d'avenant.

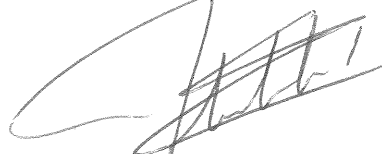
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve les projets d'avenants aux lots n° 12 et 17 du marché de travaux d'extension et de restructuration du centre d'incendie et de secours de Saint-Etienne La Métare, et autorise le Président à signer les documents joints en annexes.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20140919-14-06-048-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2014

Publication : 26/09/2014

